

Centre des Finances Publiques de Faverges

Déclarations IR 2020

Envoi postal échelonné des déclarations jusqu'au 15 mai.

Envoi de la déclaration papier supprimé pour les foyers ayant télédéclaré en 2019

Télédéclaration sur internet obligatoire sauf pour les foyers non équipés d'ordinateur

Date limite de dépôt :

- vendredi 12 juin 2020 (déclarations papier) - jeudi 11 Juin 2020 (internet)

La permanence en mairie de Faverges est supprimée pour le moment
Les bureaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les questions doivent être adressées via la messagerie sécurisée de l'espace fiscal - **tel 0809 401 401**

Application smart phone : [impots.gouv](https://impots.gouv.fr)